

Mesdames, Messieurs,

UNE INITIATIVE AMBITIEUSE

En 1992, les Etats signataires de la Déclaration de Rio, apposaient leurs paraphe sous un texte qui disait en substance : <<L'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est la participation du public à la prise de décision>>. Six années plus tard, l'Union européenne et trente neuf autres pays consacrent cette intention déclarative dans un texte fondateur de référence qui est entré en vigueur en 2001 sous le nom de Convention d'Aarhus. En focalisant ses objectifs sur **l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement**, cette convention fit dire à Kofi ANNAN, secrétaire général des Nations unies : <<Nous sommes en présence de l'initiative la plus ambitieuse prise sous les auspices des nations unies dans le domaine de la démocratie environnementale. C'est en 2002 que la France transposa cette convention en droit national. A noter que dans l'intervalle 2001/2003 l'union européenne aligna progressivement la législation communautaire sur la Convention Mère et se fixa comme point d'orgue la transposition en droit communautaire de la Convention d'Aarhus, donnant ainsi à un demi-milliard de citoyens de l'union européenne élargie à 25, la possibilité d'assumer une responsabilité écologique voulue par Margot WALLSTROM, Commissaire européen chargée de l'environnement qui déclarait : <<Donner aux gens les moyens de protéger leur environnement est la pierre angulaire d'une politique efficace>>

LA <<PIERRE>> DE LA DIRECTIVE SUR L'EAU

Dans cet univers textuel l'émergence du concret doit prendre la D.C.E. comme pierre angulaire de l'édification de ce nouveau temple de la démocratie environnementale en affichant d'emblée, la couleur participative.

En effet, **l'article 14 de la directive cadre sur l'eau** fait bien plus que de s'inscrire dans le mouvement général initié par RIO. Il franchit le pas, il légifère sur les droits de la Société Civile et du Public de l'Union en matière d'information, de construction et de participation.

Les Etats membres ont à prendre les dispositions pour accroître la participation des acteurs << en encourageant la participation active de toutes les parties concernées (...) notamment à la production, à la révision et à la mise à jour des plans de gestion de districts hydrographiques>> **et organiser celle du public...** <<pour chaque district hydrographique, (ils) veillent à ce que soient publiés et soumis aux observations du public (...) un calendrier et un programme de travail [...], une synthèse provisoire des questions importantes [...], un projet de plan de gestion de district hydrographique...>> (Art. 14 de la DCE)

De notre point de vue, la mise en place d'une démocratie participative, au coté de la démocratie représentative traditionnelle, pour renforcer le dialogue entre les gestionnaires, experts, acteurs économiques, société civile et citoyens, est un des fleurons de la nouvelle politique de l'eau européenne !

SAISIR NOTRE CHANCE

Le sujet ne peut laisser indifférent, les états d'âme ne sont plus de mise, il est temps d'entrer en action! <<C'est un paradoxe absolu que ce mot d'ordre de participation, cet impératif international, cette incontournable incantation ne puisse faire l'objet d'aucune conceptualisation unanimement reconnue>> ainsi s'exprimait J.P. FUCHS, député français du Haut-Rhin (1997)

Eh bien! Nous y sommes.

Nous avons l'opportunité inouïe d'associer les populations de nos bassins versants et de nos territoires de vie à une démarche typiquement citoyenne. Tous les habitants du Monde disposent d'une légitimité à s'exprimer en direct, à apprendre, à s'informer, à échanger avec les experts, à interroger les autorités sur ce sujet historique porteur de l'avenir de l'eau de notre minuscule planète.

De concert, décideurs, acteurs, consommateurs, nous avons à décider du degré et des modes d'usage des milieux aquatiques, du patrimoine naturel que nous laisserons aux futures générations. A cet endroit notre responsabilité collective est particulièrement lourde dans un environnement agressé par de multiples atteintes, et dans l'angoissant contexte du réchauffement climatique. Sachons saisir les opportunités de la DCE pour partager avec nos concitoyens cette préparation responsable du futur, en imaginant un savoir collectif où le profane enrichit l'expert et vice-versa . Nous entrons en co-responsabilité <<acteurs-consommateurs>> !

LES BONS POINTS DES ORGANISMES DE BASSIN

C'est vraiment une grande opportunité pour les organismes de bassins de se positionner en force pour transformer cet essai. Je le dis sans modestie, nous avons une longueur d'avance dans nos organismes de bassins car nous pratiquons depuis de longues années le dialogue entre parties intéressées par le service de l'intérêt général comme les comités de bassins, les commissions locales de l'eau et les contrats de rivières où sont représentées toutes les familles et catégories d'acteurs et d'usagers de l'eau. En plaçant la barre de l'intérêt collectif au-dessus des lobbies particuliers, les organismes de bassin ont fait preuve d'une remarquable efficacité.

Ces rencontres organisées voire <<atypiques>> reconnaîtront certains, où se côtoient des intérêts à priori non convergents, ont toujours fait des <<miracles>>! Car le fait d'expliquer, de responsabiliser sur les problèmes a permis une véritable prise de conscience collective des acteurs au niveau des bassins hydrographiques. Celle-ci a facilité la mise en œuvre partagée de politiques environnementales ambitieuses de bassin (SDAGE et SAGE) avec,

comme point de repère, l'eau comme un bien commun au cœur du développement durable du territoire.

UNE REVOLUTION CULTURELLE EN MARCHÉ

Nous admettons que la société civile doit être mieux représentée et plus active dans nos travaux de gestion intégrée des ressources en eau par bassin... il convient d'élargir le cercle des parties prenantes et trouver les intérêts des sujets à traiter; néanmoins, nous sommes riches de la diversité des expériences des organismes de bassin et nous sommes tous prêts à les partager. Sachons ne pas oublier que le XXI^e siècle est celui de la mondialisation des échanges.

Les nouvelles technologies (internet, téléphonie mobile, SMS) par leur rapidité, leur flexibilité, la modestie de leur coût, font mieux circuler la connaissance, les idées et les pratiques. Ces outils vont réduire peu à peu l'isolement des bonnes volontés et accélérer cette marche vers nos objectifs de protection des eaux. Nous n'oublions pas que le but recherché est *le bon état écologique et chimique des eaux pour 2015* et que la participation des publics va permettre de mettre en musique des décisions prises in fine par les autorités publiques compétentes.

Il nous appartient de réussir à transférer nos pratiques de partage et de réflexion en <<cercles réduits>> à des cercles de plus en plus larges ouverts à la société civile pour atteindre le Public que la convention d'Aarhus définit comme <<une ou plusieurs personnes physiques ou morales et les associations, organisations ou groupes constitués par ces personnes>>.

Remarquons que d'après Aarhus, les parties concernées sont <<toutes personnes, groupes ou organisations possédant un intérêt ou un enjeu parce qu'ils seront affectés ou parce qu'ils peuvent exercer une influence sur les conséquences et les résultats>>

PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT

Pour les acteurs que sont les pouvoirs publics, les organismes de bassin, les élus, les responsables économiques, la difficulté majeure résulte dans le fait qu'il leur appartient de défricher un terrain quasiment vierge. Nous savons peu ou prou, consulter les acteurs et les parties prenantes (SDAGE), mais en dehors de cela nous disposons de peu de références européennes en matière de consultation du public. Nous disposons des trois piliers de la démocratie participative que sont **l'information, la consultation, et la participation**, qu'il convient de caler sur une échelle adéquate, bien gérée, permettant de tenir les promesses.

En France, dans les bassins, et au niveau du Ministère de l'écologie et du développement durable, (direction de l'eau), des commissions spécialisées se sont mises en place au niveau des comités de bassin avec une représentativité importante des collectivités territoriales et des associations ainsi que des acteurs économiques qui affichent le désir d'être actifs.

Consultées sur le guide européen de mise en œuvre de la participation du public, puis sur la note de cadrage nationale, elles ont pu donner leurs premières appréciations. Par exemple, notre commission a mis en avant le rôle de l'élu local, des associations, de l'éducation, la concertation avec nos voisins européens, les besoins d'une information simple et attractive, le choix d'une bonne échelle de concertation avec le plébiscite des SAGE, et la nécessité d'un soutien au niveau national par une campagne grand public pour renforcer la crédibilité de l'action locale <<penser globalement, agir localement>> n'oublions pas cette clé de la gestion intégrée.

DES RESULTATS

Nos commissions se sont mises au travail pour préparer le terrain. La première consultation officielle (DCE) interviendra en 2005 sur les questions importantes relevant des districts hydrographiques.

En Rhin-Meuse, nous avons opté dès le départ, pour la création d'un site internet dédié répondant aux recommandations officielles d'utiliser NTI; d'autres types d'action ont été entrepris par d'autres bassins; citons l'étude de recommandations stratégiques pour l'information et la participation du public à la gestion de l'eau en Loire-Bretagne auprès des acteurs de l'eau, la réunion des associations en Artois-Picardie, l'enquête de Seine Normandie etc...la mutualisation de nos résultats et de nos expériences vont contribuer à construire l'édifice. De même au niveau national, le MEDD en collaboration avec les établissements publics, dont les agences de l'eau, et les directions régionales de l'environnement, a déroulé toute une série d'enquêtes auprès des citoyens français trouvant des voies nouvelles dans l'expression publique: Conférence des citoyens, groupes d'usagers par bassin, enquêtes internautes, jeunes...une première en terme de débat public! Les résultats ont été présentés par Madame la Ministre le 16 Décembre dernier au CNIT à Paris lors d'un colloque sur la politique de l'eau. Notre comité de bassin par le biais de notre commission a relayé localement une large information sur ces résultats particulièrement intéressants.

CE QU'EN PENSENT LES CITOYENS

Il n'est point question ici de faire un retour des enquêtes mais de relever quelques grandes tendances chez nos concitoyens:

- Perception consensuelle d'une situation privilégiée d'accès à l'eau par rapport à bon nombre de pays de la planète.
- Conscience collective que ce privilège peut être menacé à terme...<<la terre a une maladie, et cette maladie, c'est l'homme.>> (Un citoyen interrogé)
- <<Si le souci de protéger l'environnement est né dans les pays industrialisés du nord de l'Europe, il a maintenant gagné les citoyens du sud de l'Europe>> Commission européenne 2002.
- 9 européens sur 10 sont favorables à ce que l'environnement devienne une priorité aussi importante que les politiques économiques et sociales.

Mesdames, Messieurs,

Ce bref aperçu des évolutions de la politique européenne de l'eau confirme à tous les membres des réseaux de bassin que le vivier de bonnes volontés s'élargit d'année en année...et qu'il convient de trouver là, tout l'espoir et toute l'énergie nécessaire à la reconquête quantitative et qualitative des ressources en eau nécessaires au maintien des conditions environnementales garantes de la pérennité d'un village planétaire aujourd'hui inquiet.

Je vous remercie